

Calcul du tarif horaire (Articles 3.4 et 4.5 – Tarification du Règlement de Fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant)

La participation financière journalière des parents est calculée suivant un taux d'effort appliqué aux ressources des familles, par référence au barème déterminé par la CNAF.

LES RESSOURCES PRISES EN COMPTE : Les tarifs sont actualisés chaque année au 1^{er} janvier à partir des ressources déclarées à la CAF ou à la MSA ou le cas échéant, des avis d'imposition N-1.

- Soit « l'assiette-ressources » pour les allocataires de la CAF (données CAF),
- Soit les traitements, salaires et assimilés avant l'abattement des 10%, indiqués sur l'avis d'imposition N-1,
- Application d'un **plancher-ressources** et d'un plafond-ressource pour les ressources mensuelles en fonction du type d'accueil :
 - inférieures à **765,77 € / mois** en 2022 (exemple pour 1 enfant en crèche collective : $765,77 \times 0,0619 \% = 0,47 \text{ € / heure}$),
 - supérieures à **6 000 € / mois** en 2022 (exemple pour 2 enfants en crèche collective : $6\ 000 \times 0,0516 \% = 3,10 \text{ € / heure}$).

À noter :

Tout primo contrat en accueil régulier fait l'objet de frais de dossier

d'un montant de **35 €**

(tarif fixé par délibération au Conseil Municipal de la Mairie d'Orléans) lors de la première facture.

Crèches Collectives

Calcul du taux horaire :

$$\frac{\text{Ressources annuelles}}{12} \times \text{Taux d'effort}$$

Le résultat obtenu est à multiplier par le nombre d'heures mensuelles prévues dans votre contrat pour le mois à venir.

Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales et du type d'accueil.

Crèches Familiales

Calcul du taux horaire :

$$\frac{\text{Ressources annuelles}}{12} \times \text{Taux d'effort}$$

Le résultat obtenu est à multiplier par le nombre d'heures mensuelles prévues dans votre contrat pour le mois à venir.

Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Taux d'effort	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Je calcule mon tarif

Revenus de la famille	Divisés par 12 mois	Multiplié par le Taux d'effort	Multiplié par le nombre d'heures d'accueil	Total mensuel
	12			

monenfant.fr

Simulation en direct sur le site de la CAF www.monenfant.fr